



Pénitentiaire dans l'exotique

ON pénitense distingue le 23 mai, un délirant outre-mer. Envoyé aux et de profit et suivi par un profil radical d'outre-métropole. S'en tiennent des territoires ent-ils, est au vu des « Un Gua » ou « Un Et de pro mal-com est rustre, réfutable. ires, furax, ant ce por- is, [qui] ne er que vers nce à dan- ec ou sans ostures que e réproue

(...) ». Popularisée par ses collègues, sa grinçante réponse a fini par remuer la direction et alerter les syndicats.

Le 31 mai, soit une bonne semaine après l'envoi du courriel, volte-face de la pénitentiaire : « *Merci de ne pas tenir compte du questionnaire.* » Il s'agissait, tente-t-elle de faire croire, à « *une initiative individuelle* » et « *non validée* ». Dommage, le fameux courriel, titré « Appel à contribution – recherche sur les cultures et populations ultra-marines », a également été adressé à plusieurs cadres pénitentiaires, dont des directeurs adjoints basés en métropole...

L'« *initiative individuelle* » a été concoctée par une « *psychocriminologue* » et un « *anthropologue* », ce que le jargon officiel désigne comme « *un binôme de coordination du plan de lutte contre le terrorisme* ».

Grâce à l'étude approfondie des lointaines peuplades de nos îles, la déradicalisation est en marche !

D. S.

question qu'ils effraient les clients en grognant – la libido

Il serait peut-être temps que la justice montre les crocs ?

Une justice léotardive

FRANÇOIS LÉOTARD va voir, ces jours prochains, des gendarmes débarquer dans sa maison du Var, qui lui remettront en main propre un mot doux des juges de la Cour de justice de la République (CJR). En l'occurrence, une convocation pour début juillet, dans le cadre de l'affaire Karachi. Pourquoi les gendarmes ? Parce qu'il a traité par le mépris une précédente convocation. Ministre de la Défense entre 1993 et 1995, il sera sans doute mis en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux, comme Balladur le 29 mai.

Saisie par le juge Renaud Van Ruymbeke, la CJR cherche à déterminer si un politique a bénéficié des 28 millions de rétrocommissions versées – via l'intermédiaire Ziad Takieddine – à l'occasion de la vente au Pakistan, en novembre 1994, de trois sous-marins Agosta pour 826 millions d'euros. Balladur, pour financer sa campagne présidentielle de 1995 ? Il n'était pas dans le besoin puisqu'il disposait, à Matignon, de l'équivalent de 23 millions d'euros de fonds secrets qu'il pouvait dépenser à sa guise. Nicolas Sarkozy, alors ministre du Budget ? Il semble aujourd'hui mis hors de cause par les magistrats de la CJR.

Reste Léotard, qui, en 1995, se rêvait un destin présidentiel sept ans plus tard. Aurait-il eu besoin de se constituer un trésor de guerre en vue de la présidentielle ? Les juges s'inté-

ressent d'autant plus à l'ex-ministre de la Défense que c'est lui qui, en juillet 1994, avait imposé l'intermédiaire Takieddine, lequel n'a servi à rien, puisque le contrat avec le Pakistan était bouclé.

Solide réserve de liquide

Plusieurs témoins entendus par Van Ruymbeke indiquent qu'à l'automne 1995, six mois après son départ du gouvernement, Léotard disposait d'environ 40 millions de francs (6 millions d'euros) en liquide, qu'il cherchait à placer discrètement.

Reste à savoir comment l'ancien ministre va accueillir les représentants de la justice qui sonneront à sa porte. Lors de leur dernière visite – cinq policiers et gendarmes mandatés par Van Ruymbeke le 20 novembre 2012 –, il les avait accueillis par une bordée d'insultes : « *Je n'ai rien à vous dire, bande de connards* », etc. Des amabilités qui lui avaient valu d'être condamné, le 30 mai 2013 par le tribunal de Draguignan, à 6 000 euros d'amende pour outrage à agents publics.

Une perspective devrait de toute façon le calmer : la CJR sera supprimée à la fin de l'année. Son unique et gigantesque dossier se verra transféré à une cour d'appel, laquelle devra en prendre connaissance avant de faire quoi que ce soit.

Vingt-quatre ans après les faits, on n'est plus à quelques années près.

H. M.

Un hosto sur le grill



de chaud à l'Hôtel-Dieu CGT de l'hosto vient de ne lettre de la préfecture innetons. Le 6 février, la ches de la direction : lors 015, elle avait découvert servée aux enfants du nait sans avoir requis les écurité incendie néces- problème pour un hôtel 0 au 6^e étage de l'hôpital is, la situation a été à crèche, mais pas pour feu ?

lients opérés en ambula- ille, cet établissement de isé « Hospitel », est éga- ux touristes : comptez our deux personnes, an- met. Le reste de l'Hôtel- iment mieux loti : depuis partie de l'hosto ne satis- mes incendie. Et il n'est le cas de 25 autres éta- AP-HP !



En 2013, la Cour des comptes recensait ainsi, à travers le pays, 213 bâtiments non conformes aux normes incendie. Sauf qu'un avis défavorable de la préfecture n'empêche pas un hôpital de recevoir des patients... « *La construction du campus Hôpital-Nord, du Nouveau-Lariboisière et du nouvel Hôtel-Dieu vise précisément à répondre à ces enjeux de mise aux normes* », explique la direction de l'AP-HP au « Canard ». En attendant, pas de panique : dans les hostos les plus vieillots, « *les pompiers sont pré-*

sents sur place en nombre plus important » et « *les exercices plus fréquents* ». Pinpon !

CLIENT de la Société générale depuis trente ans, Jean-Pierre demande, début mars, le transfert de son plan et de son compte épargne logement vers un autre établissement. Deux mois passent, et rien. Quand Jean-Pierre s'en plaint par courrier, la banque lui répond qu'il a fallu un mois pour que sa requête soit transmise. Pour la suite, « [la société est] *confrontée à un dysfonctionnement informatique depuis de nombreux mois en ce qui concerne le logiciel de gestion de l'épargne logement et [elle] le déplo[e]* ». Pas autant que Jean-Pierre ! Conséquence : « [la banque n'est] *malheureusement pas aujourd'hui en mesure de [lui] donner une date précise quant à la réalisation de ces transferts.* »

Et, pour gagner de l'argent sur l'épargne restant en caisse, aucune panne à signaler ?

J. C.